Imprimer

1992/10/08 Faits saillants des indicateurs de programmes

***Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992* : faits saillants des indicateurs de programmes**

Québec, le 8 octobre 1992. - Le Conseil de la langue française a lancé aujourd'hui la publication *Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992*. L'ouvrage regroupe les indicateurs sous les rubriques « indicateurs de situation » et « indicateurs de programmes ». Nous vous présentons ici les faits saillants se rapportant aux indicateurs de programmes.

Francisation des entreprises

- Le processus de certification progresse plus rapidement dans les entreprises de 50 à 99 personnes que dans celles de 100 personnes et plus. En 1992, 66,4 % des grandes entreprises sont certifiées alors que ce taux était de 32,7 % en 1984. Par contre, 40,8 % des petites entreprises étaient certifiées en 1984 alors que ce taux est de 82,6 % en 1992.

- En 1992, la certification est plus avancée dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes entreprises, sauf pour le secteur primaire.

- Dans le secteur manufacturier, la certification est moins avancée pour les entreprises qui font une forte utilisation de la technologie.

- Au 31 mars 1992, les grandes entreprises en application de programme étaient plus avancées que les petites et moyennes entreprises dans leur processus de francisation, à l'exception du secteur des finances et du secteur manufacturier.

- La durée du programme de francisation est plus longue dans les grandes entreprises que dans les petites et moyennes entreprises. Dans les deux cas, le secteur des services aux entreprises est le plus rapide à franciser, et le secteur financier, le plus lent.

Francisation de l'Administration

- Le processus de certification est quasi terminé dans les ministères et organismes gouvernementaux existants.

- Le processus de certification des organismes municipaux est presque terminé, sauf pour ceux qui desservent une population en majorité d'une langue autre que le français.

- Le processus de certification des organismes scolaires est presque terminé, sauf pour ceux où l'enseignement est dispensé majoritairement en anglais.

- Le processus de certification des établissements de santé et de services sociaux est presque terminé, même pour ceux dont les bénéficiaires sont majoritairement de langue autre que le français.

Services linguistiques

- Les demandes de consultations linguistiques et terminologiques, dont le nombre dépasse 100 000 depuis 1989, sont surtout des questions portant sur la langue générale.

- Les abonnés externes de la Banque de terminologie du Québec sont

surtout des entreprises (30 %) et des pigistes (30 %).

Demandes d'enquête

- Le nombre de dossiers transmis au procureur général demeure minime par rapport à celui des dossiers ouverts à la suite des demandes d'enquête reçues à la Commission de protection de la langue française. En 1991, 2 798 demandes d'enquête ont été faites, 1 660 dossiers ont été ouverts et 2 172 dossiers ont été réglés. Seulement 54 dossiers ont été transmis au procureur général et 36 poursuites ont été intentées.

Langue et toponymie

- Quelque 78 % des noms de lieux officialisés par la Commission de toponymie jusqu'en 1992 sont en français. En 1978, la proportion était de 74 %.

Admissibilité à l'enseignement en anglais

- De 1983 à 1991, le nombre de demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais acceptées a varié entre 11 000 et 14 600.

-30-

SOURCE : Bruno Giroux (418) 643-2956